

PROCES VERBAL - SEANCE 19 JUIN 2024
BUREAU de la COMMUNAUTE de COMMUNES
BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : 24 + 5 pouvoirs

Date de la convocation : 13 juin 2024

Étaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérard ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Martine MOREL pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LONGIN, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. André BECHE pouvoir donné à M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Géraldine GILLES pouvoir donné à M. Rémy CHATOT, M. Philippe CAUZARD, Mme Elise MYAT, M. David COLIN pouvoir donné à M. Jacques GELOT, Mme Chantal PETIOT pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

Monsieur Anthony VADOT accueille les membres du Bureau communautaire et soumet à l'approbation de ces derniers le procès-verbal du Bureau communautaire du 22 mai 2024 transmis par mail le 18 juin 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Président, le Bureau communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Mickaël CHEVREY comme secrétaire de séance.

1.1 Marchés publics

B2024-25 Attribution des marchés relatifs à la fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour les services de la petite-enfance et enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' - 2 lots

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services

supérieurs à 90 000 € HT et sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 23 janvier 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la consultation relative à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour les services de la petite-enfance et enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' avec une date limite de réception des offres fixée au Vendredi 31 mai 2024 – 12h00,

Le Président informe que la consultation a été allotie en 2 lots comme suivant :

- Lot n°1 : Service petite-Enfance (*Crèche « O comme 3 Pommes »*)
- Lot n°2 : Service Enfance-Jeunesse (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*)

VU les offres des candidats,

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE D'ATTRIBUER le lot n°1 relatif à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour le service petite-enfance (*Crèche « O comme 3 Pommes »*) à l'entreprise API RESTAURATION sise à GENLIS (21110) aux conditions tarifaires suivantes :

PRESTATION	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € TTC (TVA 5,5 %)
Repas complet bébés mixés	3,29 €	3,47 €
Repas complet moyens mixés	3,49 €	3,68 €
Repas complet grand	3,97 €	4,19 €
Gouter 1 composant	0,60 €	0,63 €
Gouter 2 composants	1,21 €	1,28 €

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum par année de 28 000 € HT.

- D'ATTRIBUER le lot n°2 relatif à la fourniture de repas et goûters en liaison froide pour le service enfance-jeunesse (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*) à l'entreprise API RESTAURATION sise à GENLIS (21110) aux conditions tarifaires suivantes :

PRESTATION	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire € TTC (TVA 5,5%)
Repas 3/5 ans	3,80 €	4,01 €
Repas 6/8 ans	4,00 €	4,22 €

Repas 9/11 ans	4,50 €	4,75 €
Repas adultes	4,50 €	4,75 €
Goûters	1,10 €	1,16 €

L'accord-cadre à bons de commande est conclu avec un montant maximum par année de 60 000 € HT.

Pour l'ensemble des lots, le démarrage des prestations débutera à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025. Le marché pourra être reconduit pour une période de 12 mois sur décision expresse de l'acheteur.

La durée d'exécution maximale pour l'ensemble des lots est ainsi fixée au 31 août 2026.

En cas de non reconduction, le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés attribués, et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

1.1 Marchés publics

B2024-26 Acte modificatif n°1 en cours d'exécution - Mise en conformité du système épuratoire de la commune de JOUDES – Lot n°1 : Filtres plantés de roseaux – Secteur Marciat

VU la délibération n°B2023-42 du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2023 attribuant les marchés relatifs aux travaux de mise en conformité du système épuratoire de la Commune de JOUDES comme suivant :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Filtres plantés de roseaux - Secteur Marciat	Groupement solidaire ORPEO ENVIRONNEMENT SAS (mandataire) / PETITJEAN TP MESSIA SUR SORNE (39570)	529 420 €*	635 304 €
2	Poste de refoulement et de canalisation - Secteur Bourg	FAMY TP SASU Agence MARMONT LOUHANS (71500) Siège social : 415, Rue de la Poste - 01200 VALSERHÔNE	167 366,90 € **	200 840,28 €

* PSE n°1 : Remplacement des vannes manuelles du second étage par des vannes motorisées, retenue pour un montant de 0 €. La PSE est comprise dans l'offre de base.

** Montant global estimatif

VU le courrier en date du 15 mai 2024 par lequel l'entreprise ORPEO Environnement, mandataire du groupement solidaire et titulaire du lot n°1 : Filtres plantés de roseaux – Secteur Marciat a informé la Communauté de Communes de la cessation de son activité sur le 2^{ème} semestre 2024 en raison de problème de santé et de ce fait de son incapacité à honorer le marché concerné et de son intention de se désister entièrement de la procédure,

VU l'article R.2142-26 du Code de la Commande Publique, lequel stipule que « La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

La même solution peut être retenue lorsque la défaillance intervient en cours d'exécution du marché. »

CONSIDERANT que lorsque l'entreprise se trouvant dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait est le mandataire du groupement, les co-titulaires du marché doivent proposer à la personne publique un nouveau mandataire choisi parmi eux. Le groupement peut ensuite présenter au pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants aptes à fournir les prestations initialement prévues.

CONSIDERANT que par courrier en date du 19 juin 2024, le cotraitant PETITJEAN TP a informé la Communauté de Communes, que suite au courrier de l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT, celui-ci reprendra le mandat afin d'assurer la bonne exécution du marché.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE D'ACCEPTER la modification du groupement et de son mandataire avec la substitution de l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT par le co-traitant PETITJEAN TP en tant que nouveau mandataire afin d'assurer la bonne exécution du marché

L'entreprise PETITJEAN TP se substituera à l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT en tant que nouveau mandataire à compter du démarrage des travaux dont la date sera fixée par ordre de service.

L'acte modificatif est sans incidence financière sur le montant du marché, l'entreprise PETITJEAN TP reprenant l'exécution du marché aux mêmes conditions financières que prévues initialement.

- AUTORISE le Président à signer l'acte modificatif n°1 à conclure en ce sens et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires

Objet : Préparation du prochain conseil communautaire

Monsieur Anthony VADOT présente au Bureau communautaire les points à soumettre lors du prochain conseil communautaire sur la base d'un projet de note remis en séance.

Le Bureau communautaire valide les points proposés.

Questions diverses

Au titre des questions diverses, sont abordés les points suivants :

Déroptions scolaires

Monsieur Anthony VADOT indique que 50 dérogations ont été reçues à ce jour. Un échange a lieu sur les dérogations posant débat.

Pôle Enfance Jeunesse Famille

Monsieur Anthony VADOT fait un retour sur visite de la PMI qui a donné lieu à un avis favorable. « Nous sommes en attente du retour écrit. Au vu de cet avis, logiquement, l'agrément de l'accueil de loisirs devrait être donné pour une ouverture au 8 juillet.

L'inauguration du site sera programmée courant septembre.

Nous avons eu également des problèmes d'inscription en ligne aux accueils de loisirs intercommunaux liés au logiciel, mais ceux-ci sont résolus depuis hier. »

Equipements aquatiques : organisation possible au vu des recrutements

Monsieur Anthony VADOT fait part de l'organisation prévue pour les 3 sites aquatiques, en précisant que cela est conditionné à la validation de l'examen BNSSA d'un des saisonniers prévus, examen qu'il passe fin juin.

En cas de non réussite à l'examen dudit saisonnier, des jours de fermeture seront à envisager pour la piscine de Cuiseaux et Aquabresse.

Louvarel

Fonctionnement normal du 6 juillet au 31 août 2024 de 13h00 à 18h00.

Cuiseaux

Fonctionnement de 12h30 à 18h20 et réalisation de l'apprentissage enfant sur un créneau.

Aquabresse

Fonctionnement de 12h30 à 18h20 et réalisation de l'apprentissage enfant sur 2 créneaux en juillet et un créneau en août.

AAGV

Monsieur Jean-Marc ABERLENC expose : « Un grand passage est attendu au 23 juin 2024 et était annoncé en début d'année pour 80 caravanes. A ce jour, cela pose problème car le pasteur du groupe annonce désormais 200 caravanes, alors que lundi

on était déjà passé de 80 à 100. A priori, on serait de nouveau sur 100 caravanes. L'aire de Louhans n'est pas en capacité d'accueillir 200 caravanes.

Le médiateur leur a proposé d'aller sur l'aire de Varennes Le Grand. Le pasteur serait favorable à cette proposition.

Demain matin, il va visiter le site de Louhans et celui de Varennes Le Grand. On attend son retour demain en fin de matinée.

S'il y a décision de venir tout de même à Louhans, on risque d'avoir du stationnement illicite.

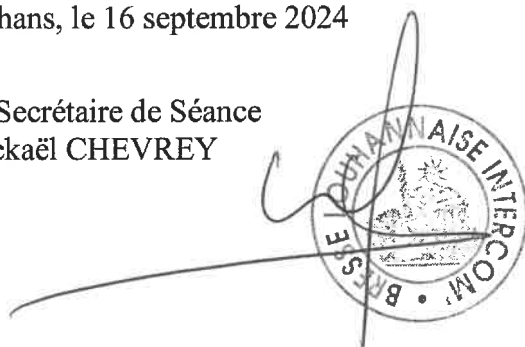
A ceci, s'ajoutera le problème du stationnement d'une famille accueillie à titre exceptionnel sur l'aire de grand passage pour éviter un stationnement illicite (environ 15 caravanes). Leur départ est demandé pour demain 13h.

Le médiateur a informé le sous-préfet de la situation. »

Monsieur Anthony VADOT remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h00.

Louhans, le 16 septembre 2024

Le Secrétaire de Séance
Mickaël CHEVREY

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "BRESSE LOUHANNANAISE INTERCOM." around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and trees.

Le Président,
Anthony VADOT

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "BRESSE LOUHANNANAISE INTERCOM." around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and trees.

Publié le : mercredi 18 septembre 2024

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr